

II

Le Premier Sous-Ministre des Pêcheries de l'Union des Républiques socialistes soviétiques au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada

(Traduction)

Ottawa, le 9 février 1976

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note du 9 février 1976 concernant l'accord entre le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le Gouvernement du Canada sur la coopération en matière de pêche dans le nord-est de l'océan Pacifique au large de la côte du Canada, fait à Moscou le 22 janvier 1971, modifié et renouvelé pour deux années à compter du 19 février 1973 par un échange de notes fait à Ottawa le 15 février 1973, et de nouveau modifié et renouvelé pour une année à compter du 19 février 1975 par un échange de notes fait à Moscou le 24 janvier 1975; je me réfère également à l'accord, entre le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le Gouvernement du Canada sur les règles provisoires de navigation et de sécurité des pêcheries dans le nord-est de l'océan Pacifique au large de la côte du Canada, fait à Moscou le 22 janvier 1971 et renouvelé pour une année à compter du 15 avril 1975 par un échange de notes fait à Moscou le 24 janvier 1975. Selon les dispositions convenues lors de la réunion des représentants de nos deux Gouvernements qui a eu lieu à Ottawa les 5, 6 et 9 février 1976, je consens, au nom du Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, à ce que les accords susmentionnés soient renouvelés pour une période d'une année.

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques souscrit à la proposition voulant que votre Note du 9 février 1976 et la présente réponse constituent entre nos deux Gouvernements un accord qui aura pour effet de renouveler l'accord entre le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le Gouvernement du Canada sur la coopération en matière de pêche dans le nord-est de l'océan Pacifique au large de la côte du Canada, fait à Moscou le 22 janvier 1971, renouvelé et modifié le 15 février 1973 et de nouveau renouvelé le 24 janvier 1975 pour une période d'une année à compter du 19 février 1976; et de renouveler l'accord entre le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le Gouvernement du Canada sur les règles provisoires de navigation et de sécurité des pêcheries dans le nord-est de l'océan Pacifique au large de la côte du Canada, fait à Moscou le 22 janvier 1971 et renouvelé le 24 janvier 1975 pour une période d'une année à compter du 15 avril 1976.

Veillez accepter, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

Le Premier Sous-Ministre des Pêches,
V. M. KAMENTSEV

L'honorable Allan J. MacEachen,
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
Ottawa.